

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 mars 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christophe MOIROUD
4 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
5 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
7 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
8 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
10 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Michelle BRAUER
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
33 ONTEX	T CARRIER Christiane	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	Pouvoir de Bruno CROUZEVALLE
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
AIX-LES-BAINS	DUBOUCHET-REVOL Karine
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther
BRISON SAINT INNOCENT	MASSONNAT Marthe

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 mars 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 45 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2025
Exécutoire le : 04 AVR. 2025
Publiée / Notifiée le : 04 AVR. 2025
Visée le : 04 AVR. 2025

FINANCES Budget Port AP/CP040 – Réaménagement Port des 4 Chemins – Révision n°2

Monsieur le Président rappelle que le projet de réaménagement du port des 4 chemins, situé sur la commune de Viviers-du-Lac, a pour but de créer une infrastructure portuaire de qualité en rénovant, en modernisant et en sécurisant le port à flots ainsi que ses équipements, tout en répondant aux normes environnementales.

Cet ouvrage, une fois réhabilité, permettrait de transférer les bateaux du port de Mémard afin de sécuriser le captage d'eau potable, mais également de mutualiser sur un même site, pour un meilleur service aux usagers, les mises à l'eau, une zone de carénage, la capitainerie...

Il permettrait en outre de créer un port à sec innovant et moderne.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices, celle-ci est pilotée par AP/CP.

Le montant de l'Autorisation de Programme étant encore incertain, celui-ci a été limité aux dépenses de maîtrise d'œuvre et d'étude technique préalable soit 500 000 € HT.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard de l'avancée des études de maîtrise d'œuvre. Le montant de l'AP reste inchangé à 500 000 € HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant ouverture de l'APCP

Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°1 de l'APCP pour ajustement du calendrier de réalisation

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 25 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Budget Port - AP/CP040 - Réaménagement Port des 4 Chemins - Révision n.2

Date de transmission de l'acte : 04/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2025

Numéro de l'acte : D5388 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250325-D5388-DE

Date de décision : 25/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

APCP040-Port des 4 chemins
révision 2
Annexe

OPERATION		Voté	Proposé
Intitulé de l'opération :	APCP040 - Réaménagement Port des 4 chemins		
Budget :	PORT		
Imputation analytique :	4_CHEMINAP		
Montant initial de l'opération :	600 000,00 euros		
Montant actualisé (révision n°1) :	500 000,00 euros		
Montant actualisé (révision n°2) :	500 000,00 euros		HT
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2024		94 982	94 982,10
Dépenses programmées 2025		350 000	405 017,90
Dépenses programmées 2026		55 018	0,00
TOTAL		500 000,00	500 000,00
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			500 000,00
TOTAL			500 000,00

